

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du mercredi 28 novembre 2019

Absents et excusés : -

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président passe de suite la parole à Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS.

1. Finances du CPAS

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2019. Monsieur BILLOUEZ précise que, de manière générale, cette seconde modification budgétaire de l'exercice 2019 permet toute une série d'ajustements principalement au niveau des articles de traitements et de fonctionnement.

A l'ordinaire, après modification, le budget s'équilibre à 5.760.671,71 €. Outre les différentes adaptations des articles budgétaires, on constate une diminution des dépenses liées au RIS (50.000€) à mettre en parallèle avec l'augmentation des dépenses relatives à l'insertion socio-professionnelle via la mise au travail (article 60) (65.000€).

A l'extraordinaire, on constate un emprunt de 65.000 € concernant la suppression de la cabine haute tension et le nouveau raccordement électrique basse tension de la Maison de Repos. Il s'agit d'un emprunt en 20 ans de 65.000 € dont les charges annuelles s'élèvent à 3.540 € (intérêts + amortissement).

Après modification, les soldes prévisionnels des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire s'élèvent respectivement à 95.541,54 € et 65.441,81 €.

Monsieur VINCENT signale qu'à nouveau l'aide sociale au niveau des revenus d'intégration sociale est en baisse ce qui semble assez incompréhensible eu égard aux situations des communes voisines. Cela est probablement lié à l'augmentation du nombre d'articles 60 mais il serait intéressant de voir si, à terme, l'emploi devient pérenne ou non. Il constate que la maison de repos coûte 2,4 millions d'euros. Malgré une augmentation du prix des chambres, les loyers y restent bas si bien que cette maison de repos revient à un coût net de 330.000 € par an pour un service optimal. L'ensemble de la masse salariale reste stable et les conditions de travail y sont cependant dures. Tout en espérant que le personnel est en suffisance par rapport aux services à rendre envers les pensionnaires, Monsieur VINCENT précise qu'il approuvera cette modification budgétaire.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Finances communales

a) Budgets ordinaire et extraordinaire 2020 assortis du rapport financier.

Pour le service ordinaire:

Total recettes : 12.958.874,78€

Total dépenses : 12.930.612,44€

Boni : 28.262,34€

Pour le service extraordinaire :

Total recettes : 11.290.794,15 €
Total dépenses : 3.931.874,91 €
Boni : 7.358.919,24 €

Le Président présente ce point à l'aide d'un powerpoint, point qui a fait l'objet d'une réunion de commission finances élargie le lundi 25 novembre 2019 à 18 heures. Au niveau des dépenses ordinaires, on notera principalement :

- Au niveau du personnel : une indexation de 2 % des salaires ; les cotisations de pension sont calculées à 38,5 % ; le personnel de la crèche apparaît pour une année complète ; 2 nouveaux ouvriers menuisiers APE aux services techniques suite à l'achat des établissements POLLET – CORNU ;
- Au niveau du fonctionnement : + 2 % par rapport à 2018 ;
- Au niveau des transferts : les cotisations à IPALLE s'élèvent à 334.971,25 € ; la dotation principale à la zone de police reste inchangée à 670.669,32 € ; la dotation à la zone de secours est en hausse de 14.544,09 € ; la dotation au CPAS est en hausse de 21.531,59 € ; les subsides au culte sont en baisse de 1.834,88 € ; le budget participatif de 50.000 € a été reconduit et 10.000 € ont été prévus pour les primes aux investissements permettant des réductions en matière d'énergie ;
- Au niveau de la dette : les calculs sont faits sur base des emprunts contractés ou restant à contracter et les balises respectées sur une base pluriannuelle.

Au niveau des recettes ordinaires, on notera principalement :

- Au niveau des prestations : une indexation des loyers de 1,5 % ; les loyers dans la rénovation urbaine sont en hausse suite aux nouvelles locations ; nous avons eu recours au crédit spécial de recettes pour un montant de 150.000 € ;
- Au niveau des transferts : le fonds des communes est en hausse de 39.829,89 € ; le rendement à l'impôt des personnes physiques est en hausse de 18.526,52 € ; le précompte immobilier est en très forte diminution - 185.912,97 € - suite à divers dégrèvements des entreprises et le complément régional Plan Marshall (sensé compensé la perte au précompte immobilier) est également en nette diminution avec un en moins de 69.775,76 € ;
- Au niveau de la dette : les dividendes présumés d'IDETA restent identiques soit 119.322 €.

Le Président ajoute que ce budget présente un boni à l'exercice propre de 42.380,31 €. C'est un budget réaliste. La dette est stable voire en diminution dans les années à venir. A l'extraordinaire les gros travaux sont tous subsidiés (FRIC, SPGE, etc...). Les souhaits de chaque service vont être réalisés mais il faudra faire preuve de prudence.

Monsieur VINCENT signale que le budget extraordinaire est conséquent ce qui démontre une bonne santé financière et la capacité de réaliser des projets dont le projet cycliste. Concernant celui-ci, il demeure une importante inconnue : quid des coûts d'entretien et de personnel ? Le projet « Triangle Blanc » est un projet sur lequel il faut avancer. Ce projet ambitieux mettant en valeur notre passé carier peut être très porteur au niveau touristique. Quant à « l'engagement » de chèvres, c'est une idée originale. Quant aux projets issus du PCDR, ce sont des projets citoyens qui se concrétisent. Dans les écoles, les projets pédagogiques sont largement portés par la commune. On tire bien notre épingle du jeu en ce domaine. Par contre, Monsieur VINCENT estime que le projet médical à Bruyelle est le gros bémol de ce budget extraordinaire. Ce projet ne présente aucun intérêt et il eût été bien plus utile de se diriger vers une véritable maison médicale. Enfin, un million d'euros sont prévus pour la réfection des rues du Porjet et Wattecant. La rue du Porjet est probablement la pire rue de l'entité. Quant à la rue Wattecant, elle terminera le vaste chantier de rénovation des rues du centre-ville après

la Place Bara, la Grand'rue et la Place du Préau. Tous ces travaux ont sérieusement perturbé les commerces du centre-ville et il faudra redynamiser celui-ci.

A l'ordinaire, Monsieur VINCENT précise que ce dernier ne présente pas de grande surprise. Les taxes restent identiques. On constate une perte des revenus fiscaux en provenance des entreprises mais il faut aussi constater que nous n'arrivons pas à augmenter notre taux de population contrairement aux communes voisines. Des projets privés et publics voient le jour mais l'impact n'apparaît pas. L'augmentation du nombre de familles monoparentales explique peut-être cela... Mais une autre piste est que nous avons aussi un bâti caractéristique de petites maisons ouvrières et il n'est pas rare que des familles recomposées optent pour la fusion de 2 petits immeubles. Les grands projets de la rue de la Pêcherie et de la revitalisation urbaine permettront peut-être d'infléchir cette tendance. Monsieur VINCENT remercie le Directeur Général pour la fourniture de chiffres précis pour la crèche communale. Celle-ci coûtera près de 100.000 € par an mais il est impossible de viser la rentabilité pour ce nouveau service. Monsieur VINCENT annonce qu'il votera positivement pour ce budget.

Le Président signale que le Collège sera attentif à l'analyse de diverses pistes pour l'entretien et le personnel du projet cycliste. En ce qui concerne le projet « Triangle Blanc », le Président précise que l'obtention de moyens du Fonds LEMAY, qu'il remercie au passage, a servi d'électrochoc pour mettre en route cet ambitieux projet. Au niveau des grands projets de construction, le permis d'urbanisme pour la démolition des maisons de la rue des Ponts sera très prochainement délivré et le permis pour le projet de la Marlière a été prolongé. Par ailleurs, les travaux de construction de 22 appartements à la rue des Tanneurs ont débuté. Quant aux travaux dans le centre-ville, la circulation sera plus aisée lorsque la rue Wattecant aura été refaite. Monsieur DESMET ajoute que les travaux précédents et en cours ont chaque fois tenu compte de la situation des commerces. Ceux-ci ont toujours été accessibles et comme le dit la maxime, « *il faut savoir souffrir pour être beau...* ».

Monsieur COURTOIS signale que « *le Budget est un acte très important dans la vie d'une commune. C'est un acte de gestion prévisionnelle qui intègre une estimation précise de toutes les recettes et de toutes les dépenses susceptibles d'être réalisées par les différents services de l'Administration dans le courant de l'exercice.*

Mais, le Budget est avant tout un acte politique émanant du Collège communal, qui traduit la vision, les choix et la volonté politiques de ses mandataires.

Au niveau des dépenses du service Ordinaire, nous remarquons un tassement du crédit relatif aux frais de gestion et de fonctionnement du parc informatique.

Malgré la démocratisation des produits liés aux Technologies de l'Information et de la Communication, ce crédit représente une part importante des dépenses de fonctionnement de l'Administration générale.

Au niveau des dépenses relatives au Receveur régional, ne pourrions-nous pas analyser la faisabilité budgétaire de créer un poste de Directeur financier commun Ville/Cpas ?

Nous ne pouvons pas faire l'impasse du coût de plus en plus important de la contribution dans la Zone de Secours. Espérons que la clé de répartition votée soit la définitive.

Nous noterons le montant prévu pour le paiement des loyers du Centre administratif, à savoir près de 453.000 EUR (soit 37.750,00 EUR par mois), ce qui représente un peu plus de 15% des frais de fonctionnement de l'Administration.

Comme je le disais, le Budget d'une commune est un acte politique. Nous remarquons que le Collège communal a pris ses responsabilités et donc, des décisions politiques, et a estimé devoir faire des économies sur certains crédits notamment sur celui des étudiants engagés lors des grandes vacances. En effet, le nombre d'étudiants engagés sera réduit de moitié en 2020. N'y avait-il pas d'autres économies à réaliser ? Certains étudiants dépendent parfois des rentrées financières de ces jobs pour poursuivre leurs études. C'est aussi une merveilleuse éducation citoyenne pour ces jeunes qui se rendent, par exemple, compte de la quantité astronomique des déchets jetés le long des voiries. Pour le Groupe GO, il s'agit ici d'une erreur. Nous plaçons pour un maintien du nombre des étudiants mais également pour une répartition des heures de travail sur toute l'année et pas seulement pendant les grandes vacances. Cela permettrait de réaliser un travail de qualité tout au long de l'année. Mais, sans doute qu'en 2024, comme l'a dit ironiquement le bourgmestre lors de la Commission des finances de ce lundi, le crédit sera bien entendu augmenté...

A Antoing, contrairement à d'autres communes, la confection du Budget Ordinaire des recettes est, en règle générale, un exercice plutôt facile. En effet, grâce aux différentes entreprises situées sur le territoire communal, la Ville d'Antoing est assurée de percevoir certaines recettes liées notamment à la compensation de la taxe sur les carrières (1.018.000 EUR) ou la taxe sur la force motrice existante (570.000 EUR).

Il faut néanmoins noter un tassement de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et de nombreux dégrèvements octroyés par le Fédéral sur la taxe additionnelle au précompte immobilier.

J'ai dit, il y a quelques instants, que le Budget Ordinaire de la Ville d'Antoing était, en règle générale, plutôt facile à confectionner. Cependant, le Groupe souhaite faire remarquer que, ces dernières années, pour établir le Budget des Recettes Ordinaires, le Collège communal prélève des montants de plus en plus conséquents sur le Fonds de Réserves Ordinaires. Ce Fonds n'est malheureusement pas inépuisable. Pour 2020, nous voyons même apparaître, toujours en recettes, un crédit spécial de 150.000 EUR. Ce crédit spécial de recettes est un ballon d'oxygène, il préfigure les dépenses non engagées de l'exercice et permet d'anticiper le résultat « positif » du Compte budgétaire.

Néanmoins, cela reste une recette « fictive » et même si son utilisation est légale et encadrée (en effet, ce crédit ne peut dépasser 3% du montant total des dépenses de personnel et de dette), il faut rester très prudent quant à son utilisation et aux effets pervers qu'il pourrait engendrer. Malgré l'utilisation de ces 2 mécanismes, nous constatons, un excédent recettes/dépenses, à l'exercice propre de 42.380,31 EUR et, un excédent général, exercices antérieurs cumulés, de 28.262,34 EUR, ce qui représente à peine 0,22% du Budget des Dépenses Ordinaires pour 2020.

Même si les 28.262,34 EUR représentent un résultat budgétaire présumé et non pas un résultat comptable, le Groupe GO invite le Collège communal, pour le futur, à être de plus en plus rigoureux, prudent et attentif.

En 2021, les charges liées au remboursement du trop-perçu dans le cadre de la Rénovation Urbaine vont encore aggraver la situation.

Antoing risque-t-elle un jour de perdre son surnom de « paradis fiscal » ?

Il nous restera alors la poussière mais plus les avantages...

Pour terminer, nous vous proposons d'instaurer, pour l'élaboration du Budget 2021, une Commission des finances active, où les idées et les pistes d'économies de chacun des Groupes autour de la table pourraient être proposées et débattues ».

Le Président espère que la dotation à la zone de secours va se stabiliser. D'autant plus que la déclaration de Politique Régionale du récent Gouvernement Wallon laisse entendre que les Provinces devraient intervenir d'une manière nettement plus importante. En ce qui concerne les étudiants, le Président n'estime pas qu'il s'agisse d'une erreur mais que des choix ont dû être opérés. Une tournante est effectuée afin d'essayer de satisfaire un maximum de jeunes. Et il est nettement plus simple de les engager durant les grandes vacances. En ce qui concerne le Plan Marshall et les dégrèvements, nous n'avons pu que constater les diminutions... Quant à l'appel au crédit spécial, cela est autorisé par la loi et nous sommes encore loin du montant maximal permis (environ 183.0000 €). Enfin, le centre administratif s'avère un outil remarquable et le Collège ne regrette absolument pas le choix effectué à l'époque.

Monsieur COURTOIS précise que son groupe avait fait une estimation des coûts en tenant compte de l'indexation. Il serait de bon ton de faire l'exercice d'une autre manière afin de voir si le choix était judicieux.

Monsieur VIVIER signale *« qu'au niveau du budget extraordinaire, l'ensemble des travaux sont subsidiés, nous ne pouvons que féliciter l'administration pour ces recherches de subsides.*

La commune continue de gérer ce budget correctement et pro activement.

Il est évident que nous connaissons tous les facilités d'Antoing pour gérer ses budgets avec l'apport des entreprises locales.

Néanmoins, aux questions posées il y a un an, beaucoup de promesses ne sont toujours pas tenues... Le nombre d'annonces a été impressionnant mais après les annonces, il est temps de concrétiser.

Au niveau des projets à grosse envergure :

Vous aviez prévu le démarrage des travaux pour certains chantiers durant cette année..., avez-vous maintenant un planning concret pour :

- Le trou Billemont,*
- L'espace cyclotouriste,*
- Le tourisme pour tous,*
- La rue du Porjet,*
- La rue Wattecant,*
- L'espace des médecins,*
- La Marina du Pyc.*

Nous voyons apparaître d'autres projets, quels sont les échéances ?

- L'extension du Ravel,*
- Les projets PCDR pour la maison de village de Péronnes ainsi que l'aménagement du cœur de village de Calonne.*
- L'arrivée d'un avaleur de canettes (pour ce point, nous vous remercions de nous avoir suivi).*

Plus de trace de la zone Delta, ce projet est-il toujours sur les rails pour la ville d'Antoing ?

Pour les plus petits projets,

Nous sommes heureux de voir que vous allez vous occuper de la salle du Scaldis pour les exutoires de fumée, il y a aussi deux articles concernant les aménagements électriques et les entretiens des bâtiments communaux. Nous ne pouvons qu'espérer que cette salle sera enfin mise dans un état convenable pour les locations.

Nous sommes aussi attentifs aux efforts pour les écoles, les tableaux interactifs étaient déjà proposés par le GO il y a plusieurs années, on y arrive ! L'aménagement des défibrillateurs est aussi une bonne chose, nous ne pouvons que vous encourager à avoir une démarche pédagogique active avec les jeunes pour l'utilisation de ceux-ci.

L'espace confort pour la bibliothèque sera aussi une bonne chose, c'est un bon projet !

Pour les coulées de boue, nous espérons que la commission agricole aura lieu et qu'il y aura une concertation pro active afin d'évaluer aux mieux les différents endroits à surveiller pour l'année prochaine.

Vous continuez d'équiper les plaines de jeux, c'est une bonne chose.

Nos regrets,

Nous sommes toujours demandeurs d'aménagement communs avec le SPW le long du lac et des cours d'eau afin de rendre ces lieux agréables pour les habitants et les visiteurs de ces sites remarquables, pour ce point, rien n'est prévu...

Les différentes remarques du groupe pour la mobilité et la sécurité sur ces différents accès sont toujours sans réponse.

Toujours aucune trace d'un projet de piscine ou de zone de baignade sur Antoing, en 2020, cela est regrettable.

Vous préférez dépenser de l'argent pour les transports et payer des entrées piscine bien chères dans d'autres communes au lieu de mettre en place deux solutions dans l'entité.

Nous continuerons bien sûr à vous poser des questions sur ces deux points.

En conclusion,

Nous vous suivrons aussi pour ce budget en vous demandant à l'avenir, des annonces concrètes avec un planning qui tient la route. »

Le Président précise que les travaux du Trou Billemont ont été volontairement retardés afin de pouvoir bénéficier de subsides dans le cadre du FRIC. Le rue du Porjet avait été annoncée prioritaire dans ce FRIC ce qui est le cas ; la promesse a donc été tenue. Quant à la maison médicale, on semble avoir oublié que pas moins de 5 lieux avaient été proposés par le Collège pour pouvoir en ériger une et, qu'à chaque fois, la proposition a été rejetée. Le Collège a fait son job dans cette affaire. Quant au projet de la marina, le permis de bâtir devrait bientôt être sollicité. Pour ce qui concerne la zone delta, les tractations ont toujours lieu avec la SNCB mais le PCAR est désormais opérationnel. Enfin, une piscine communale coûterait horriblement cher. Nous en aurons une privée sur notre territoire mais les enfants des écoles pourront s'y rendre. Elle sera opérationnelle en 2021. Une commune voisine vient de renoncer à un projet de piscine communale avec une autre commune alors qu'elle avait été retenue dans le plan piscine et des millions d'euro de subsides à la clé. Ce volte-face démontre à suffisance les craintes qu'engendre la construction d'une piscine communale.

Monsieur VIVIER signale qu'il serait utile de convoquer une commission agricole dans les meilleurs délais étant entendu que nous arrivons à une période propice pour les agriculteurs. 7 voire 8 endroits sont problématiques en matière d'inondations. Cette réunion pourrait permettre de trouver des solutions.

Le Président précise qu'un dossier est actuellement bloqué par un propriétaire qui ne veut rien entendre. On devra probablement se diriger vers une expropriation. Cela prendra malheureusement du temps alors que l'intérêt général est évident. C'est dommage car, on a pu le constater à Calonne, l'érection d'un bassin d'orage peut permettre de résoudre les problèmes d'inondations mêmes conséquents.

Monsieur VIVIER revient sur la zone de baignade du Grand Large de Péronnes, zone qui est située actuellement sur un terrain non ouvert au public alors que pendant tout un temps elle avait été implantée près du chantier Roelens.

Le Président précise que la solution viendra peut-être avec l'agrandissement du Grand Large prévu dans le cadre des compensations liées au projet de Your Nature. Mais de là à ce qu'une surveillance soit mise en place... Monsieur VIVIER signale que cela a été fait à l'Eau d'Heure.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le budget communal pour l'exercice 2020 tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Agents traitants : Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT
Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Dotation financière et dotation financière complémentaire à la zone de police

- La dotation financière principale à la zone de police du Tournaisis est fixée à 670.669,32 € soit aucune indexation par rapport au budget 2019. Cette dotation est reprise au budget 2020 à l'article 330/435-01.
- La dotation financière complémentaire (Becquerelle) à la zone de police du Tournaisis est fixée à 20.716,55 € et reprise au budget 2020 à l'article budgétaire 33001/435-01.

A la question de Monsieur VIVIER quant à savoir si le projet d'acquisition du terrain pour le futur commissariat d'Antoing avance, le Président répond par l'affirmative.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c) Dotation financière à la zone de secours

La dotation financière pour l'exercice 2020 pour la zone de secours a été fixée à 473.928,27 € par le conseil de la zone de secours en date du 18 novembre 2019. Cette dotation financière est prévue au budget 2020 à l'article budgétaire 351/435-01.

Monsieur DENAYER signale que, « *bien avant de prêter serment, il avait, comme citoyen, interpellé l'ensemble des bourgmestres et directeurs généraux de la zone par mail ainsi que par une carte blanche parue dans la presse intitulée « hommage à mon gd père... la maison Antoing brûle* ».

Il y stigmatisait déjà la création de ce grand machin qu'était cette zone de secours, s'inquiétant de l'efficacité de celle-ci pour le quotidien des citoyens et s'interrogeant sur les réelles économies d'échelle vantées et le surcoût inévitable pour les finances communales.

Ce 28 Novembre 2019, l'on va voter pour une dotation financière fixée par le conseil de la zone de secours le 18/11/2019.

Le groupe n'entend GO évidemment pas s'opposer à ce que les hommes et femmes qui composent cette zone, et qui y travaillent avec beaucoup d'abnégation, perçoivent une juste rémunération pour leurs prestations, trop souvent peu mises en avant....

Mais ce qui était dénoncé se vérifie hélas. La dotation de la commune, en 2020 sera de 473.928,27 euros et sera portée, en fonction du jeu des clés de répartition, à 559.419,95 en 2025. (Soit un peu moins de 100.000 euros d'augmentation sur 5 ans).

A défaut d'une réflexion globale tant sur les clés de répartitions que sur l'utilisation maximisée des ressources et une réduction des dépenses de fonctionnement, cette zone va devenir impayable (même si la sécurité de nos citoyens n'a pas de prix) et sera répercutée inévitablement sur le citoyen.

Notre groupe invite dès lors les représentants la commune auprès de la zone à cette réflexion globale, de la porter auprès de la zone et d'en faire un retour au conseil communal.

Une dernière remarque : Si toutes les communes de la zone de secours verront leurs dotations augmentées chaque année jusqu' au moins 2025, les communes de Rumes et Tournai voient leur clé de répartition inversée, leur dotation se trouvant donc diminuées proportionnellement (23,48 en 2020 pour Tournai et 21,88 en 2025.) Pourquoi cette différence d'approche pour ces deux communes ?

Le Président signale que, lorsque le Chef de Zone lui dit que « l'aide adéquate la plus rapide est respectée », que dire ? Heureusement, nous n'avons eu à déplorer aucun décès sur la zone qui aurait pu, d'une manière ou d'une autre, être dû à un temps d'intervention inadéquat. Lorsque les différents Bourgmestres de la zone ont rencontré le Ministre Jan JAMBON, alors Ministre de l'Intérieur, quant au non-respect du fédéral sur le win-win 50-50 %, le Ministre avait botté en touche laissant en outre entendre que le Fédéral n'interviendrait de manière complémentaire que pour l'acquisition de matériel. Budgétairement parlant, nous ignorions vers où l'on va. Mais quand un professionnel vous dit « qu'avec la réforme prévue – soit la construction de 3 nouvelles casernes – tout ira pour le mieux » que dire à nouveau ? Cette fois, il y a eu un consensus entre tous les Bourgmestres présents au Conseil de zone excepté une abstention. Mais si l'on regarde la zone de police, si le budget de celle-ci est stable aujourd'hui, on annonce une augmentation de 30 % à l'horizon 2021 » !!

Par 13 voix pour et 6 voix contre (Groupe GO), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Environnement

Plan d'Actions Énergie Durable et Climat (PAEDC) – primes

Suite au PAEDC, Monsieur DESMET signale qu'il est proposé de mettre diverses primes en place. Elles concernent des travaux réalisés sur des bâtiments, et l'achat de vélo à assistance électrique.

Monsieur VINCENT précise que ce dossier a fait, pour la première fois depuis longtemps, l'objet d'un véritable travail commun et le résultat n'en est que bien meilleur. Il serait de bon ton de continuer à travailler de la sorte dans d'autres secteurs. Pour ce qui est de ce dossier, il faut poursuivre les efforts en ce sens et promouvoir ces primes auprès des citoyens quitte à réadapter le budget si les demandes sont trop nombreuses. Monsieur DESMET précise que les primes ne pourront être octroyées que dans les limites budgétaires inscrites.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Colette BOCAGE

4. Intercommunales

Monsieur COURTOIS sort de séance

a) Intercommunale IDETA – Assemblée générale ordinaire – ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2019

Ordre du jour

1. Plan stratégique 2020-2022.
2. Budget 2020-2022.
3. Modifications statutaires.
4. Désignation d'administrateur.
5. Divers.

b) Intercommunale IMIO – Assemblée générale ordinaire – ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2019

Ordre du jour

1. Présentation des nouveaux produits et services.
2. Présentation du plan stratégique 2020-2022.
3. Présentation du budget 2020 et approbation de la grille tarifaire 2020.
4. Désignation d'un administrateur : Monsieur Eric Sornin représentant les CPAS

c) Intercommunale IPALLE – Assemblée générale ordinaire – ordre du jour

Monsieur DENAYER signale que : *« en date du 21/11 les conseillers communaux reçoivent un mail de votre administration les informant de l'ordre du jour de cette intercommunale pour l'AG du 18/12 prochain. Une occasion de participation citoyenne ratée.*

Votre administration a réceptionné le courrier d'Ipalle le 31/10.

Si notre groupe sera représenté, il est expressément indiqué que cette AG est ouverte, en qualité d'observateurs à toutes personnes domiciliées sur le territoire associé à l'intercommunale pour autant que ces personnes en avisent le président pour le 18 novembre.

De plus en plus de citoyens s'interrogent sur le fonctionnement des intercommunales et souhaitent à juste titre en savoir plus C'est tout bénéfique pour la transparence et cette volonté de vouloir participer, autant que faire se peut, à la vie et l'organisation politique communale et ou intercommunale.

Nous n'avons pu répercuter à ces citoyens ce moyen d'être acteur, même passif, de la vie publique, puisque nous sommes avisés le 21/11 que des tiers peuvent y aller en observateur pour autant qu'ils en avisent pour le 18 novembre.

C'est un constat, c'est une occasion ratée, Notre groupe vous demandant d'y être désormais plus attentif à l'avenir.... Quoique l'on en pense, la transparence et la participation citoyenne sont amenées à être les moteurs d'une autre approche de la politique...

Par 13 voix pour et 5 contre (Groupe GO), le Conseil Communal approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2019

1. Approbation du plan stratégique 2020-2025.
2. Modifications statutaires.
3. Démission/Nomination d'administrateurs.
4. Prise de participation au sein de la SA Valodec.

d) Intercommunale ORES Assets – Assemblée générale – ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale du 18 décembre 2019

1. Plan stratégique 2020-2013.

e) Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale ordinaire – ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour de l'assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2019

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Dernière évaluation du Plan stratégique 2017-2019 et Plan stratégique 2020-2022 ;
3. SODEVIMMO – augmentation de capital.

f) Intercommunale IPFH – Assemblée générale ordinaire – ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour de l'assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2019

1. Plan stratégique 2020-2022 ;
2. Prise de participation en CerWal ;
3. Recommandations du Comité de rémunération ;
4. Nominations statutaires.

g) Intercommunale IMSTAM – Assemblée générale ordinaire – ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour de l'assemblée Générale du 17 décembre 2019

1. Approbation du PV de l'AG DU 05 JUIN 2019 ;
2. Démission de Mr Guy BROCKART en date du 10 juin 2019 ; remplacé par Mr Jérôme BRISMEE ;
3. Plan stratégique 2020-2022 ;
4. Budget 2020-2022 ;
5. Divers.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Monsieur COURTOIS rentre en séance.

5. Circulation

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le règlement complémentaire sur le roulage relatif à la création d'un passage « piétons » face au Centre Administratif de la commune, délimité entre les 2 arrêts de bus, chemin de Saint Druon à Antoing

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Cultes

a) Fabrique d'église de Fontenoy – Modification budgétaires 1/2019

A l'unanimité, le conseil communal approuve la modification budgétaire n°1/2019 présentée par la Fabrique d'Église de Fontenoy sans modification de la part communale.

b) Fabrique d'église de Maubray – Modification budgétaire 2/2019

A l'unanimité, le conseil communal approuve la modification budgétaire n°2/2019 présentée par la Fabrique d'Église de Maubray avec augmentation de la part communale de 2200 €.

Madame DELEPINE signale que la Fabrique d'Église de Calonne a introduit un recours contre la décision de notre Conseil Communal qui avait refusé des frais à l'ordinaire pour un montant de 1.145 €. On aurait pu s'attendre à ce que le bas de laine de plus de 600.000 € puisse servir à financer cette somme mais il n'en sera rien et c'est bien dommage. A la demande de Monsieur VINCENT, il lui sera transmis une copie du courrier nous informant de ce recours et lu en séance par Madame DELEPINE.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

7. Subsides aux sociétés

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi du subside annuel 2019 au Conseil des Aînés, d'un montant de 375 €.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Handicapés

Commission Consultative Communale de la Personne Handicapée

Madame BOCAGE présente de manière succincte le rapport d'activités pour 2018 et 2019 notamment les différentes activités menées (« C'Si Fun, salon handi-valide avec Brunehaut en 2018 et 2019, ciné-débat, label handicity, renouvellement de la commission, animations de sensibilisation, signature de la nouvelle charte,... »).

Monsieur VIVIER remercie Madame BOCAGE pour l'invitation des chefs de groupe aux diverses réunions et précise qu'il est important de conserver la fréquence des réunions. La charte est respectée et c'est très bien. Par contre, Monsieur VIVIER insiste pour que l'on distingue bien les personnes handicapées des personnes à mobilité réduite.

Madame BOCAGE signale que les membres de la commission sont libres de lui demander l'organisation d'une réunion sur un thème quelconque. Madame BOCQUET remercie Madame BOCAGE pour la qualité des animations de sensibilisation faites avec des enfants « différents ».

Agent traitant : Mélanie CARBONNELLE

Politique responsable : Colette BOCAGE

9. Procès-verbal

Le Conseil Communal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2019. Monsieur DENAYER signale qu'il est stipulé en page 7 que la commune n'a reçu aucune demande de permis d'urbanisme pour une « tiny house » à Maubray alors qu'un procès-verbal du Collège communal daté du 06 septembre dernier dit tout le contraire avec un avis défavorable.

Le Directeur Général confirme qu'il n'y a jamais eu introduction d'un permis d'urbanisme pour ce projet. Tout au plus, et c'est bien ce qui est indiqué dans le procès-verbal du Collège, il a été demandé à ce dernier d'émettre un avis de principe sur l'éventuelle implantation d'une tiny house à cet endroit, avis de principe qui s'est avéré négatif. Il est au contraire intéressant de souligner que ce citoyen a bien fait de solliciter cet avis de principe avant d'engager des frais avec un architecte pour ce projet qui, en l'état, aurait obtenu un refus du Collège. Par ailleurs, le Directeur Général ajoute que le demandeur n'a toujours pas donné suite à une éventuelle entrevue avec le Collège sur son projet.

Par 13 voix pour et 6 contre (Groupe GO), le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2019.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Questions orales

Monsieur VIVIER présente sa question sur l'évolution du chantier de la Place du Préau :

« Dans ce dossier, qu'en est-il des points suivants :

- *La gestion de la place du Préau ?*
- *Les plannings et l'avancement des travaux ?*
- *L'ouverture, la gestion des périodes de période de Noël et des fêtes ?*
- *L'aide aux commerçants ainsi que la mobilité dans la grand rue pour les fêtes et pour l'hiver ?*
- *Les demandes spécifiques des commerçants, réponses du collège ? »*

Monsieur VIVIER ajoute qu'il semblerait que les pavés, dont la pose est en cours, présentent de sérieux écarts en matière de taille.

Monsieur DESMET précise qu'il n'a pas du tout entendu parler de ce problème de taille, ce qui n'a d'ailleurs pas été évoqué lors de la réunion de chantier de ce mercredi après-midi. Il ajoute que Le chantier a pris un retard assez conséquent pour les raisons suivantes :

- Le 27 juin 2019, le Conseil communal a décidé d'inscrire la réfection de la rue Watecant au Plan d'Investissement Communal 2019-2021. En concertation avec notre organisme d'assainissement agréé Ipalle et, vu les nombreuses dégradations mises en lumière lors de l'inspection endoscopique, il a été décidé de pourvoir au remplacement complet de son égout. Celui-ci se prolongeant sous la place du Préau pour rejoindre le collecteur descendant de la Grand'Rue, la logique veut que nous en remplacions un tronçon dans le cadre du présent marché afin d'éviter de démonter le nouveau revêtement mis en place. Deux nouvelles chambres de visite seront ainsi créées (une à la jonction des égouts

Grand'Rue / rue Wattecant et une en bordure des travaux d'aménagement de la place du Préau) ;

- Lors de l'exécution des terrassements de la voirie située face aux bâtiments n°1 à 4, nous avons découvert un pertuis maçonné en fonctionnement affleurant sous les fondations de l'ancienne voirie (ce pertuis posait problème pour la pose du pavage). Après examen de celui-ci et, en concertation avec Ipalle, il a été décidé de démonter l'ouvrage et de le remblayer en matériaux stabilisé. Un nouveau collecteur DN 200 mm a été posé afin de reprendre les effluents des avaloirs et des riverains ;
- Deux autres pertuis (entre le n°4 et le n°15 et du n°1 vers les œuvres d'art) ont été découverts. Ceux-ci ne seront plus utilisés mais ont nécessité des vérifications ;
- L'inspection endoscopique des égouts a notamment permis d'identifier une canalisation d'eau (toujours en fonction) traversant l'égout au voisinage de la Grand'Rue et de la rue Wattecant. Après concertation avec Ipalle, il a été décidé de dévier celle-ci afin de restaurer la capacité hydraulique du collecteur d'égouttage. Cette canalisation alimentant le salon de coiffure, les interventions de la SWDE ne peuvent qu'être planifiées le lundi (jour de fermeture du salon).

Outre les conséquences en matière de planning, les faits énoncés ci-dessus nous ont contraints à revoir le plan de circulation car le remplacement du tronçon d'égouttage de la rue Wattecant ne permet plus l'accès au bas de la Grand'Rue. Pour information, ces travaux sont coordonnés avec les travaux de remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau de la rue Wattecant (demande tardive de la SWDE alors qu'une réunion plénière avait eu lieu le 12/06/2018).

En conclusion, on peut légitimement affirmer que nous avons accumulé 1 mois de retard à cause d'éléments imprévisibles. Le pouvoir subsidiant a reconnu que ces faits ne nous sont pas imputables et a décidé de nous octroyer un délai complémentaire pour finaliser le projet (jusqu'au 31 mars 2020).

Concernant la suite des travaux, l'entreprise nous a remis un planning prévisionnel (voir pièce jointe). Nous espérons terminer la phase 1 avant les fêtes de fin d'année. La phase 2 commencera début janvier 2020 (pose de l'hydrocarboné prévue les 17 et 18 décembre 2019). Les travaux ne devraient donc pas perturber les fêtes de fin d'année.

Concernant les aides financières, l'ensemble des commerçants a reçu les documents et explications pour introduire les demandes auprès de la Région Wallonne. Certains l'ont fait, d'autres pas... Des dédommagements ont déjà été accordés. A noter que les accès piétons seront très vite opérationnels.

Enfin, aucun commerçant n'a émis de doléance lors des réunions de chantier et, à ma connaissance, aucune doléance n'a été introduite auprès du Collège communal.

Madame BOCQUET pose sa question :

« Le plan "grand froid" a été activé le premier novembre en Wallonie afin de renforcer la capacité d'hébergement à l'approche de l'hiver, a indiqué le cabinet de la ministre régionale de l'Action sociale Christie Morreale.

L'accueil des personnes les plus précarisées et des sans-abri se fera de jour comme de nuit jusqu'au 31 mars. De 186 lits disponibles, la capacité d'accueil de nuit est désormais portée à 292. "Il s'agit d'une première étape et cette capacité peut encore être augmentée en fonction des besoins", a précisé Stéphanie Wilmet, porte-parole de la ministre.

Antoing ne fait pas partie des 7 communes à pouvoir mettre en place ce plan « grand froid » comme l'a décrit la ministre régionale de l'Action sociale, mais nous vous demandons ce qui a été mis en place dans notre ville ? Que fait-on, pratiquement, lorsqu'un « indigent », et/ou SDF est contrôlé par les forces de l'ordre ? Et est reconnu comme étant en grande détresse ? Les températures vont chuter et il serait inconcevable de laisser dehors des personnes.

Y a-t-il des personnes ressources au CPAS ? Que fait-on des personnes en grande détresse si l'on en rencontre ? Je parle aussi des personnes faisant la « manche » aux abords d'un hard discount dans le bas d'Antoing.

Par extension, est-ce que les AS rendent visite aux personnes les plus précarisées afin de constater dans quelles conditions elles vivent lorsque les températures chutent. Est-ce que ces familles sont suivies ?

Il serait inconcevable qu'au 21^{ème} siècle, des familles ne puissent vivre dignement. »

Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS, précise que les assistant(e)s sociaux sont disponibles pour toute personne en situation de précarité sociale. Il leur est cependant interdit, même sur base d'un témoignage, aller d'initiative vers la personne sensée être en difficulté. Aux yeux de la Loi, c'est à celle-ci à faire les démarches vers le CPAS. Monsieur BILLOUEZ ajoute que la première démarche qu'un citoyen doit faire lorsqu'il estime qu'une personne est manifestement en situation de détresse est d'appeler les services de police. Le Président signale qu'il n'hésiterait pas non plus à faire appel à « l'albatros » de la Croix-Rouge en cas de besoin.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 20.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS